



## Comité Territorial Nouvelle-Aquitaine / Occitanie **PROJET D'EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE DES SITES CLUNISIENS 2026-2027**

### **Article 1 : OBJECTIF DE L'EXPOSITION**

Mettre en valeur les sites clunisiens du comité territorial Nouvelle-Aquitaine / Occitanie (CTNAO) au travers d'une exposition photographique collective. L'exposition vise à présenter la richesse patrimoniale, architecturale et historique de ces lieux au grand public.

### **Article 2 : PRINCIPES DE L'EXPOSITION**

- Tous les sites clunisiens du CTNAO sont représentés et participent au projet.
- Chaque comité local sélectionne au moins 3 candidats et fournit **4 photographies** de son site.
- Les membres du comité territorial choisiront 2 photographies par site qui illustreront chaque composante clunisienne du CTNAO.

### **Article 3 : CONTRAINTES TECHNIQUES**

#### **Format & orientation**

- Format numérique haute définition : 4/3

#### **Contenu & style**

- Prises de vue représentatives du site :
  - 1 vue d'ensemble, mise en valeur du lieu.
  - 1 détail architectural et/ou ornemental.
- Fichiers fournis en PNG ou JPEG.

#### **Nom des fichiers**

- « Commune-NomduSite-Photographe-photo1.JPG (ou .PNG) »

## Article 4 : MODALITES DE TRANSMISSION

- Chaque site organise les modalités de ces prises de vues selon ses propres modalités.
- Chaque référent de site sélectionnera **4 photographies** et les transmettra au comité technique via [www.grosfichiers.com](http://www.grosfichiers.com) ou [www.fromsmash.com](http://www.fromsmash.com) à :
  - LOÏC LEPREUX [animateur.patrimoine@moissac.fr](mailto:animateur.patrimoine@moissac.fr)
  - CHRISTIAN SAUM-DECUNS [ch.sd@orange.fr](mailto:ch.sd@orange.fr)
- **Date limite de remise :**
  - Fin septembre 2026

## Article 5 : PRODUCTION DE L'EXPOSITION SITE CLUNISIENS EN 2027

- Le CTNAO assure la rédaction des cartels :
  - nom du site, commune, courte légende historique et datation du monument.
- L'organisateur assure le montage de l'exposition en fonction de son souhait :
  - Tirages photographiques en couleur sur le support souhaité
  - Ou exposition numérique sur support souhaité (site web, tablette, etc.).

## Article 6 : COMMUNICATION ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

- Photographies libres de droit pour :
  - Des expositions artistiques et culturelles
  - La communication autour du projet ou d'un des sites clunisiens concernés.
- Les crédits photographiques seront obligatoirement indiqués « ©Nom du photographe – CTNAO »
- Toute utilisation marchande de ces photographies fera l'objet d'un contrat spécifique entre l'utilisateur et le photographe.

## Article 7 : PLANNING PREVISIONNEL

1. **Avril - mai** : validation du cahier des charges par les communes et propriétaires des sites clunisiens du Comité Technique Nouvelle-Aquitaine Occitanie (CTNAO).
2. **Fin août – début septembre** : Collecte des photos (vue d'ensemble et détail).
3. **19 20 septembre** : exposition des photos à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine sur chaque site clunisien du CTNAO.
4. **Fin septembre** : chaque site envoie quatre photographies au Comité Technique (vue d'ensemble et détail architectural)
  - Rédaction et validation des cartels
  - Tirages ou montage de l'exposition numérique



# Moissac

## **REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE 2026**

### « Moissac abbaye clunisienne »

#### **Article 1 : OBJET DU CONCOURS ET DUREE**

Ce concours est organisé dans le but de collecter des photos de qualité sur le patrimoine clunisien de Moissac en vue de participer en 2027 à une exposition commune sur les sites clunisiens du comité territorial Nouvelle-Aquitaine et Occitanie (CTNAO).

Le concours est ouvert du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> septembre 2026.

Une large sélection de photographies sera présentée au sein de l'abbaye Saint-Pierre lors des Journées Européennes du Patrimoine, les 19 et 20 septembre 2026, afin que le public vote pour les lauréats.

Les œuvres sélectionnées feront l'objet, en 2027, d'une exposition commune dans les sites constituant le CTNAO, dans le cadre de la candidature du réseau « Cluny et sites clunisiens » au patrimoine mondial de l'Unesco. Elles seront également insérées dans un « Carnet de voyage » destiné à promouvoir l'ensemble des sites de ce même Comité Territorial.

#### **Article 2 – LE THEME**

Le concours photographique a pour thème « **Moissac abbaye clunisienne** ». Il s'agit de valoriser le patrimoine clunisien que constitue l'abbaye de Moissac : son portail, son abbatale et son cloître.

#### **Article 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION ET PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Ce concours est ouvert à tous, photographes amateurs ou professionnels. Les participants déclarent être les auteurs des photos soumises et sont seuls responsables des droits relatifs aux images qu'ils présentent y compris vis-à-vis des personnes identifiables sur les photos.

Les photographies transmises sont libres de droit et pourront être utilisées pour des expositions artistiques et culturelles ou pour la communication autour des sites clunisiens concernés sans limite temporelle, géographique ou de support.

Les crédits photographiques seront obligatoirement indiqués « ©Nom du photographe – CTNAO ».

Toute utilisation marchande de ces photographies fera l'objet d'un contrat spécifique entre l'utilisateur et le photographe.

## Article 4 – MODALITE DE PARTICIPATION

Les candidats souhaitant participer à ce concours photographique doivent respecter les contraintes techniques suivantes :

- Photographie en couleur
- Format numérique haute définition : 4/3
- Contenu et style :
  - 1 vue d'ensemble valorisant le lieu.
  - 1 détail architectural et/ou ornemental.
- Fichiers fournis en PNG ou JPEG.
- Nom des fichiers : « Commune-Nomduite-Photographe-photo1.JPG (ou .PNG) »

## Article 5 – MODALITE DE TRANSMISSION

Chaque photographe participant au concours transmettra ses **2 photographies** au service patrimoine de Moissac [ [patrimoine@moissac.fr](mailto:patrimoine@moissac.fr) ] avant le 1<sup>er</sup> septembre 2026 via [www.grosfichiers.com](http://www.grosfichiers.com) ou [www.fromsmash.com](http://www.fromsmash.com).

Cet envoi sera accompagné de la fiche d'inscription ci-jointe dûment complétée et signée.

## Article 5 – SELECTION DES PHOTOGRAPHIES LAUREATES

Toutes les photographies seront présentées sur le compte Instagram de l'abbaye de Moissac ainsi que sur son site web [www.abbayemoissac.com](http://www.abbayemoissac.com).

Les crédits photographiques seront obligatoirement indiqués « ©Nom du photographe – CTNAO ».

En fonction du nombre de participants au concours, le service patrimoine se réserve le droit de réaliser une présélection afin d'exposer au maximum 60 photographies lors des Journées Européennes du Patrimoine les 19 et 20 septembre 2026.

Lors de ces journées des 19 et 20 septembre, les photos exposées seront soumises au vote du public.

Les 4 photos lauréates seront transmises au CTNAO. Les membres du comité territorial en sélectionneront 2 qui intégreront l'exposition photographique des sites clunisiens de 2027.

A l'issue du concours, une remise des prix aura lieu à une date qui sera précisée ultérieurement, et tous les participants et tous les visiteurs seront invités à partager le verre de l'amitié.

Les photos lauréates seront exposées dans le cloître d'octobre 2026 à juin 2027 et feront l'objet d'une valorisation spécifique sur le site web de l'abbaye ainsi que dans le magazine municipal.



**FICHE D'INSCRIPTION  
CONCOURS PHOTOS A MOISSAC  
DU 1<sup>er</sup> MAI AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2026**

**NOM-PRENOM :**

.....

**ADRESSE MAIL :**

.....

**TEL. :**

.....

<b>TITRE DES PHOTOS</b> (MOISSAC-Abbaye-Photographe-titre.JPG (ou .PNG) )
1
2

**Je certifie avoir pris connaissance du règlement du concours photographique « Moissac, abbaye clunisienne » et d'en accepter les termes.**

**Date**

**Signature de l'auteur**